

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNIC, branche « Éducation Routière » de la FNAA

Lundi 22 Février 2016

Réforme et privatisation de l'Epreuve Théorique Générale : l'UNIC rassure la profession.

L'UNIC, branche éducation routière de la FNAA, a toujours réclamé la privatisation de l'Epreuve Théorique Générale et s'est félicitée de cette mesure au début du mois de février. C'est un combat qu'elle mène depuis plusieurs années et rassure la profession sur ses modalités d'application et la refonte de l'examen.

Avec la réforme de la privatisation de l'ETG, un nouvel examen de code entrera en application au cours du mois d'avril. Initialement prévue le 4 avril, elle a été repoussée au 18 du mois.

Comme pour les précédentes réformes de la banque d'images, l'évolution des questions de l'ETG s'est faite sans concertation avec la profession. Mais cela n'a jamais empêché les écoles de conduite de fournir un enseignement de qualité.

Les éditeurs s'engagent à proposer aux auto-écoles les supports pédagogiques actualisés, dès la fin du mois de février. Sachant qu'avec une formation sérieuse il est tout à fait possible de préparer et mettre à niveau les élèves en cours de formation, d'ici un mois et demi. Les élèves peuvent donc accueillir ce nouvel examen avec sérénité.

Enfin la difficulté accrue de l'ETG motivée par un légitime renforcement de la sécurité routière, protège de surcroît la profession en rendant l'accompagnement des écoles de conduites incontournables pour les candidats. Se présenter à l'examen sans un suivi préalable avec un enseignant et des formations de qualité, que seules les auto-écoles peuvent proposer, représentera un risque plus important d'échec pour les élèves.

Concernant la privatisation de l'épreuve théorique, l'UNIC rappelle par ailleurs qu'elle permet d'ouvrir le système à tous, sans exclusion. Le système d'attribution de places d'examen aux auto-écoles, qui perdurait jusqu'alors, pénalisait notre profession depuis de nombreuses années. Ce nouveau système, plus flexible, permettra d'augmenter les nombres de sessions d'examen en proposant des heures de passage le samedi ou en fin d'après-midi.

Certes la réforme de la privatisation de l'épreuve théorique changera nos habitudes de travail mais elle offrira plus d'opportunités aux écoles de conduite pour innover et se moderniser.

Les autorités se sont engagées à ce que les auto-écoles puissent inscrire leurs élèves collectivement. Cet engagement nécessite sans doute d'être clarifié pour répondre aux questions que se posent les professionnels. L'UNIC demande donc au ministère une confirmation écrite de cette requête auprès des opérateurs, garantissant la réservation collective de places d'exams. Ainsi chaque école de conduite pourra réserver des places en fonction de ses besoins et de ceux de ses élèves.

Des discussions avec les pouvoirs publics sont actuellement en cours portant sur des enjeux plus importants pour la profession. Cette requête sera présentée le 25 février à monsieur le délégué Interministériel par l'UNIC.